



PROTOCOLE D'ÉCHANTILLONNAGE POUR LA PÊCHE D'HIVER À LA PALANGRE À CLYDE RIVER – PÊCHE EXPLORATOIRE, PHASE II

Contexte

L'organisation des chasseurs et des trappeurs (OCT) de Clyde River travaille depuis 2001 à la mise en place d'une pêche côtière d'hiver au flétan noir dans les zones adjacentes à la collectivité. En 2003, elle a formé un partenariat avec l'Institut maritime de l'université Memorial et, en 2003, en 2006 et en 2007, elle a mené la phase I de son projet de pêche exploratoire dans la fosse Hecla et Griper, dans le bras Scott, dans la fosse Sam Ford et dans la fosse Scott. Des résultats indiquent que l'on peut maintenant passer à la phase II du projet de pêche exploratoire. Le secteur de la Gestion des pêches a demandé la formulation d'un avis scientifique sur l'élaboration d'un protocole d'échantillonnage qui doit être mis en œuvre par l'OCT de Clyde River pour la pêche côtière d'hiver au flétan noir (phase II du projet de pêche exploratoire).

Renseignements de base

Il est important de recueillir des données biologiques à toutes les phases d'une pêche. Pendant la mise en place d'une pêche, ces données nous renseignent sur la capacité du stock de soutenir la pêche. Après celui-ci, ces données nous permettent de surveiller le stock et de nous assurer de sa viabilité continue en dépit de la mortalité supplémentaire occasionnée par la pêche. Cependant, il peut être difficile d'obtenir des données des projets communautaires de développement des pêches du fait que les pêcheurs n'ont pas suivi une formation sur les techniques d'échantillonnage biologique. À Clyde River, l'OCT collabore avec le personnel du Centre des ressources aquatiques durables (CRAD) de l'Institut maritime de l'université Memorial de Terre-Neuve. Le projet de pêche exploratoire inclut la formation des pêcheurs locaux sur les techniques de pêche d'hiver à la palangre, tant en classe que sur la glace, mais ne touche pas à la collecte de données. Les données relatives aux paramètres biologiques et aux prises par unité d'effort (PUE) sont recueillies par le personnel du CRAD et présentées dans les rapports annuels qui contiennent également des renseignements sur les lieux où est pratiquée la pêche, les méthodes utilisées, l'analyse des résultats et les recommandations formulées.

Analyse et réponse

L'OCT envisage de lancer la phase II du projet de pêche exploratoire en 2008, mais elle ne bénéficierait pas de l'aide de l'Institut. Cela pourrait limiter sa capacité à fournir les données et les échantillons qui permettent à Pêches et Océans Canada (MPO) d'évaluer la pêche et de déterminer s'il est possible de développer une pêche commerciale. Par le passé, le MPO a préparé des trousseaux d'échantillonnage et a fourni des fiches techniques et des instructions pour aider les pêcheurs de collectivités éloignées du Nord à recueillir des données sur les

paramètres biologiques et les PUE dans le cadre de pêches exploratoires à l'omble chevalier. Ce modèle peut également être appliqué dans le cas présent.

On doit à tout le moins recueillir des données sur le lieu où est pratiquée la pêche, les PUE et les espèces constituant les prises accessoires (y compris les coraux et les invertébrés benthiques) ainsi que des données biologiques sur un sous-échantillon de flétan noir. On doit également fournir une description générale de la configuration des engins de pêche et du type d'appât utilisé.

On doit consigner le nombre de flétans noirs capturés et de prises accessoires pour chaque calée. On doit aussi consigner le lieu de la calée, le nombre d'hameçons mouillés et perdus et les heures de calée et de récupération de la palangre.

L'échantillon biologique peut être prélevé à partir d'un sous-échantillon des prises. Par exemple, on peut échantillonner chaque jour tous les poissons capturés dans le cadre d'une calée et consigner les renseignements recueillis sur des fiches fournies à cette fin. L'échantillonnage du flétan noir porterait sur le poids (en grammes), la longueur (en millimètres) et le sexe. Les instructions d'échantillonnage doivent contenir des renseignements sur l'utilisation de la balance et de la planche à mesurer ainsi que des photos de référence pour la détermination du sexe.

Conclusions

Conformément à la Politique sur les nouvelles pêches (MPO, 2001) (http://www.dfo-mpo.gc.ca/communic/fish_man/nefp_f.htm), il incombe au détenteur de permis et non au MPO d'élaborer un programme d'échantillonnage et de collecte de données aux fins des phases I et II des pêches exploratoires. Toutefois, les données produites par le programme d'échantillonnage doivent être transmises au MPO, qui les analysera et les prendra en considération lorsqu'il formulera un avis sur le développement de la pêche. Cependant, les collectivités éloignées du Nord ne sont pas nécessairement en mesure d'assumer cette responsabilité elles-mêmes ou d'embaucher des consultants de l'extérieur. Aussi, il est important que le MPO envisage d'autres options pour la collecte de renseignements sur ces stocks du Nord qui sont ciblés par le développement de nouvelles pêches. Il peut se révéler impossible d'obtenir le niveau de détail que des observateurs des pêches qualifiés ou des consultants professionnels seraient en mesure de fournir, mais le protocole d'échantillonnage décrit ci-devant devrait permettre une évaluation de la capacité du stock de soutenir une pêche commerciale. Après avoir pris connaissance des résultats de cette évaluation, le MPO considérera alors la mise en oeuvre d'un programme de recherche pour recueillir des données sur une base continue afin de surveiller et d'évaluer les stocks.

Auteurs, éditeurs et collaborateurs

Margaret Treble (auteure)	MPO-Sciences
Ross Tallman	MPO-Sciences
Sandra Courchesne	MPO-Gestion des pêches
Anna Ryan	MPO-Gestion des pêches

Approuvé par

Michelle Wheatley, Directrice des Sciences, Région du Centre et de l'Arctique
Lianne Postma, Gestionnaire intérimaire de la Division des sciences, Recherche aquatique
dans l'Arctique
(17 mai 2008)

Sources de renseignements

- Walsh, P. 2003. Training and preliminary resource assessment of potential commercial turbot fishing areas in the Baffin Island Region. Rapport non publié à l'intention du gouvernement du Nunavut, du ministère du Développement durable, de la Coalition des pêches de Baffin, du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, de la Kakavak et du ministère des Ressources humaines et du Développement social. 29 p.
- Walsh, P. et Clyde River Hunters and Trappers Association. 2006. Winter longline fishing in Scott Inlet/Sam Fjord, Baffin Island: Investigations into the capacity of the turbot resource to support a commercial and/or subsistence fishery, Final Report. Rapport non publié à l'intention du gouvernement du Nunavut, du ministère du Développement durable, de la Coalition des pêches de Baffin, du Conseil de gestion de la faune du Nunavut, de la Kakavak, du ministère des Ressources humaines et du Développement social et du ministère des Pêches et des Océans. 18 p.
- Walsh, P. et Clyde River Hunters and Trappers Association. 2008. Winter longline fishing in Scott Inlet/Sam Fjord, Baffin Island: Harvester program to assist with the creation of a community based Greenland halibut fishery, Final Report. Rapport non publié à l'intention du gouvernement du Nunavut, de la Division des pêches et de la chasse aux phoques du ministère du Développement économique et du Transport, de la Coalition des pêches de Baffin et du ministère des Pêches et des Océans. 16 p.

Ce rapport est disponible auprès du :

Centre des avis scientifiques (CAS)
Région du Centre et de l'Arctique
Pêches et Océans Canada
501, University Crescent
Winnipeg (Manitoba) R3T 2N6

Téléphone : 204-983-5131

Télécopieur : 204-984-2403

Courriel : xcna-csa-cas@dfo-mpo.gc.ca

Adresse Internet : www.dfo-mpo.gc.ca/csas

© Sa majesté la Reine du Chef du Canada, 2008

An English version is available upon request at the above address.



La présente publication doit être citée comme suit :

MPO. 2008. Protocole d'échantillonnage pour la pêche d'hiver à la palangre à Clyde River –
pêche exploratoire, phase II. Secr. can. de consult. sci. du MPO. Rép. des Sci. 2008/009.